

17 janvier 1990

777.231.1 - sal/wynNote à M. le Conseiller fédéral Delamuraz

Commentaire à chaud du
passage concernant l'AELE
du discours de M. Delors
du 17 janvier 1990 devant le P.E.

1. Nous ne disposons pas encore du texte complet du discours, mais seulement de l'extrait répercuté par l'ATS. Donc, notre analyse ne peut tenir compte du contexte dans lequel ce passage a été prononcé.
2. Delors contredit sa proposition du 17 janvier 1989 "... nouvelle forme d'association qui serait plus structurée avec des organes communs de décision et de gestion..."
3. En disant qu'"on ne saurait aller jusqu'à une co-décision", Delors ne dit rien de nouveau. Il répète une décision connue de la CE. Ce qui est nouveau est le caractère solennel de cette prise de position. On peut en déduire un certain durcissement de la position de Bruxelles.
4. Est-ce pour autant le dernier mot de la Commission? Impossible de le savoir avec certitude à ce stade. Cette position de Delors, prise à la veille de l'ouverture formelle des pourparlers exploratoires, obéit peut-être à des considérations tactiques. On ne peut l'exclure a priori.

→ voir p. 12 du 14 CE

5. Le but des pourparlers exploratoires, et de la négociation formelle qui va suivre, est précisément de clarifier entre autres cette question clé institutionnelle.
6. Avant de pouvoir nous prononcer définitivement, nous devons procéder à des consultations intra-AELE.



S. Arioli

Copie: blf, cor, ari, kel, sal